Vie citoyenne

Nous et les énergies renouvelables

Le 14 janvier, salle du Coucourou, à l'invitation de VercorSoleiL⁽¹⁾, on a parlé développement des énergies renouvelables sur notre territoire. (Revoir L'Air du Temps n°142 de juin 2015 et n°146 de novembre 2015) Nous n'étions pas très nombreux, mais l'exposé de Jean-Eric de Rango, Président de VercorSoleiL, et la discussion qui a suivi ont été riches.

Retour sur les échanges de cette soirée.

VercorSoleil : Société par Actions Simplifiées (SAS) à gestion de type coopératif (1 membre = 1 voix) qui porte le projet de développement des énergies renouvelables sur les communes de l'ex canton de La Chapelle-en-Vercors et sur Rencurel, par le biais d'une Centrale Villageoise.

UN PEU D'HISTOIRE

A la Libération, le gouvernement nationalise des entreprises qui remplissent des missions de service public dans le domaine de l'énergie.

Il s'agit de reconstruire les infrastructures détruites ou gravement endommagées par la guerre et de favoriser le développement de la production d'énergie dont le pays a grandement besoin (en même temps qu'une distribution équitable sur l'ensemble du territoire).



Dans le domaine de l'électricité, ce sont 1 450 entreprises de production, de transport et de distribution d'énergie électrique dont les biens sont nationalisés et confiés à Electricité de France.



Cette gestion centralisée a permis de construire un réseau performant dont il serait sans doute difficile de se passer aujourd'hui. Elle a aussi permis d'unifier les tarifs et de mettre ainsi les citoyens en position d'égalité où qu'ils soient sur le territoire national.

Elle a. par contre. eu l'inconvénient de cantonner les citoyens dans une position de consommateurs et de conduire à l'abandon de nombreuses initiatives de production d'énergie à petite échelle qui utilisaient les ressources locales.



CENTRALES VILLAGEOISES

C'est précisément autour de cette idée d'utilisation des ressources locales non polluantes et renouvelables pour produire l'énergie dont nous avons besoin que se développent les Centrales Villageoises comme VercorSoleiL.

Ils luttent contre le changement dimatique



« Avec une vingtaine d'autres habitants des villages de Rencurel, Saint Julien, Saint Martin, La Chapelle, Saint Agnan et Vassieux en Vercors, nous avons

décidé de mettre en pratique ces mots que nous entendons tous et surtout ces derniers mois avec la COP 21 : TRAN-SITION ENERGETIQUE et ECONO-MIE CITOYENNE!

Bien aidés il faut le dire par le remarquable travail déjà effectué par Rhône-Alpes Energie Environnement, missionné par la région et le Parc Naturel Régional du Vercors, nous avons donc mis en place une SAS dans le cadre des Centrales Villageoises Photovoltaïques !

L'épargne du territoire reste sur le territoire

Vie citoyenne

Nous et les énergies renouvelables (suite)

Ainsi est né VercorSoleiL qui a le souhait d'aider les habitants du plateau du Vercors. à améliorer leur efficacité énergétique et à produire localement une énergie électrique renouvelable. Il s'agit de permettre, à terme, une autosuffisance énergétique électrique du synclinal médian du Vercors (de Rencurel à Vassieux) qui rapportera des bénéfices localement et améliorera notre empreinte sur le changement climatique. » explique Jean-Eric de Rango.

Créer une Centrale Villageoise

L'occasion de se rassembler



- · Construire un modèle alternatif de production d'énergie renouvelable pour les territoires ruraux,
- Veiller à la cohérence paysagère et architecturale des équipements,
- · Associer la population locale à la conception, à la réalisation et au financement, · Permettre à tous de s'approprier les
- enjeux de la transition énergétique, · Mutualiser des outils et services à
- travers la démarche collective, · Rechercher la qualité dans le choix des matériels et dans la sélection des
- entreprises par l'approche collective, · Partager des bénéfices et réinvestir dans le développement local,
- · Associer citoyens, entreprises locales · Et/ou mettre un toit à disposition en et élus autour de proiets communs et cohérents avec les obiectifs des PNR
- · Participer au développement local du territoire par l'exploitation de ressources locales.

Une Centrale Villageoise sous forme de SAS, comment ça marche?

- · Le capital de la société est apporté par des actionnaires, personnes qui auront souscrit une ou plusieurs parts sociales de 100 €. Un même actionnaire ne peut détenir plus de 10% du capital de la société.
- Tout actionnaire (1 actionnaire = 1 voix) a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède (lors de l'Assemblée générale annuelle ou lors d'assemblées des actionnaires)

parmi les associés et élu par le Conseil de gestion.

Conseil de gestion : les 12 membres sont élus en Assemblée générale.

- Le Conseil de gestion détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.
- Il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.
- . Il arrête les comptes annuels et le rapport de gestion à présenter à l'Assemblée générale annuelle des associés ainsi que la proposition d'affectation des résultats.
- · Il convoque l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sociaux, en fixe l'ordre du jour et arrête les projets de résolutions à présenter à l'Assemblée générale

S'impliquer dans une Centrale Villageoise c'est une façon de participer collectivement au développement des énergies renouvelables sur son terri-

· Prendre une ou des parts dans la société (1 ou plusieurs fois 100 €)

et tous les citoyens qui partagent ces belles valeurs et veulent faire quelque chose de chouette de leurs économies, pervent y participer!

he! mais attention, c'est pas cadeau! Le m'est pas un don, ni un prêt, c'est un place



ayant un gage sur la qualité de la réalisation (moyennant un loyer de 2,5 à 3 €/m2 de surface de panneaux /an)

- · Avoir la possibilité de mutualiser certains travaux en toiture en profitant de l'échafaudage, du détuilage, etc. qui seront faits
- Etre assuré de l'entretien gratuit de cette partie du toit sur 20 ans
- Avoir la perspective de récupérer dans 20 ou 25 ans une installation qui produira encore à 90%.

RÉFLEXIONS

Pour les collectivités c'est un signe d'exemplarité envers les concitoyens.

Pourquoi privilégier l'énergie solaire ?

Les Centrales villageoises démarrent leur activité par le photovoltaïque parce que c'est le plus facile à mettre en œuvre.

· La société est représentée, gérée et Mais elles ne s'interdisent pas (au conadministrée par un Président, choisi traire) de s'orienter ultérieurement vers d'autres modes de production d'énergies renouvelables (bois énergie, microcentrales hydroélectriques, biomasse...)

Le prix du pétrole baisse. On peut se demander s'il est bien nécessaire de développer les énergies renouvelables?

Les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) sont notamment à la source des gaz à effet de serre qui provoquent le réchauffement climatique dont plus personne ne nie l'existence ni les effets désastreux.

Il est urgent de réduite l'émission de gaz à effet de serre, donc de consommer moins d'énergies fossiles.

Une proposition d'une personne participant à la réunion : puisque le pétrole baisse, nous allons faire quelques économies (déplacements, chauffage...). Investissons ces économies dans la production d'énergies renouvelables.



Michel Evmard

avec des textes empruntés au site des Centrales villageoises http://www.centralesvillageoises.fr et des dessins de la BD d'Audrey Collomb Ma propre énergie à lire dans son intégralité sur http://www.rencurel-vercors.fr/

Pour faire court :

J'ai des questions à poser...

Je suis propriétaire d'un bâtiment et ie possède un toit de plus de 60 m² bien orienté de Sud-Est à Sud-Ouest que je pourrais louer à VercorSoleiL...

J'ai quelques économies et je voudrais participer au financement des énergies renouvelables en prenant des parts dans la société VercorSoleiL...

Je contacte :

La Société :

vercors-drome@cenralesvillageoises.fr

∟e président : Jean-Eric de Rango (La Chapelle-en-Vercors)

Tel: 06 07 23 48 44

_e vice-président : Alexandre Michel (St Julien-en-Vercors).

Tel: 06 52 49 83 27